

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
001-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRI) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLACQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : EXERCICE DE LA COMPETENCE MOBILITE

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-17 ;

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-1-1 ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De se prononcer en faveur du transfert à la Communauté de communes de la compétence mobilité ;
- De ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région Normandie assure actuellement dans le ressort de son périmètre. La Communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir, conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du code des transports ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- De charger le Président de notifier la présente délibération aux maires des communes membres, aux fins d'adoption, par les conseils municipaux de ces communes, d'une délibération concordante ;
- De charger le Président, en cas d'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, de demander au préfet de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant ;

- De demander à la Région Normandie le rattachement de la Communauté de communes au bassin de mobilité de Rouen.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20210216-CC-01-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
003-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES ET DES PLATEFORMES DECHETS VERTS

Vu la délibération n°076-2020 du 15 décembre 2020 ;

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de modifier le règlement intérieur des déchetteries de Doudeville et d'Yerville et des plateformes déchets verts de Routes et de Saint-Laurent en Caux comme suit :

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ACCES

L'accès des professionnels

Le dépôt de certains déchets en déchetterie étant payant, les professionnels devront se munir de bons. Ces bons sont à retirer à la Communauté de communes, sur présentation d'un Kbis et d'un bon de commande, pour les déchets suivants :

- Encombrants
- Bois
- Déchets verts
- Gravats

Sans ce bon, le professionnel ne pourra accéder aux déchetteries.

La facturation se fera par l'envoi d'un titre de recette.

L'apport des autres déchets est gratuit et ne nécessite pas de bon de dépôt.

Les prix seront votés chaque année par le Conseil Communautaire et affichés dans chaque déchetterie.

Aucune dérogation n'est possible.

Tout professionnel utilisant les services de la déchetterie est tenu de trier ses apports en respectant les instructions du gardien et selon la signalétique mise en place.

Le gardien veille à la séparation des apports conformément aux directives.

Un contrôle des déchets pourra être effectué. Il peut refuser tout dépôt qui risquerait de présenter un risque particulier de par sa nature ou ses dimensions.

~~Les bénéficiaires des chèques emploi service travaillant pour des particuliers, les personnes travaillant pour le compte d'associations d'aide à l'emploi ou de travail à domicile, les salariés directs des copropriétés ou des bailleurs sociaux intervenant pour le compte de particuliers sont soumis aux mêmes conditions que les professionnels.~~

Les collectivités locales, les associations et les bénéficiaires des chèques emploi service du territoire de la Communauté de Communes sont autorisées à déposer gratuitement leurs déchets dans la limite autorisée dans ce présent règlement.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications apportées à l'article 9 du règlement intérieur des déchetteries de Doudeville et d'Yerville et des plateformes déchets verts de Routes et de Saint-Laurent en Caux et présentées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-03-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
004-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard THERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES RECYCLABLES

Vu la délibération n°077-2020 du 15 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du Président n°01-2021 du 1^{er} février 2021 ;

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de modifier le règlement de collecte des ordures ménagères et des recyclables comme suit :

Ajout d'un sous-titre : 2.4.4 Gestion des dépôts sauvages :

La Communauté de Communes a pour compétence la collecte et l'élimination des ordures ménagères et des recyclables uniquement.

Tous déchets déposés au pied des conteneurs de tri sont considérés comme dépôts sauvages.

Le pouvoir de police permettant d'ordonner les mesures de lutte contre les dépôts sauvages n'est pas transférable aux présidents d'EPCI à fiscalité propre, ni aux groupements de collectivités compétents en matière de collecte et de gestion des déchets.

Les dépôts sauvages sont de la responsabilité des communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications apportées au règlement de collecte des ordures ménagères et des recyclables présentées ci-dessus ;

- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-04-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
005-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE

Considérant la mise en place de la collecte des corps plats en apport volontaire depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
Considérant les besoins du service environnement pour la collecte des bennes des déchetteries d'Yerville et de Doudeville ;

Considérant les besoins du service environnement pour la collecte des déchets verts des plateformes de Routes et de Saint-Laurent en Caux ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 34 voix pour ; 13 voix contre et 8 abstentions, décide :

- D'acquérir un poids-lourd d'occasion pour un budget maximum de 75 000 € H.T ;
- D'inscrire la dépense au BP 2021 du budget principal - chapitre 21 - article 2182-programme déchetteries et PAV ;
- De consulter les établissements bancaires pour l'obtention d'un prêt du montant de l'acquisition ;
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-05-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
006-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRÉ) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRÉ) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTÉ.

Excusés : Sophie ANDRÉ (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRÉ (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAINS SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD A YERVILLE - NORMANDIE FINISSEUR

Considérant la demande de Monsieur Yannick RESSE, gérant de la société NORMANDIE FINISSEUR, d'acquérir un terrain d'environ 1 000 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 53 voix pour ; 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 1 000 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-06-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
007-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LÉCONTE - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD A YERVILLE - VP BOX

Considérant la demande de Monsieur Philippe SAVAY, gérant de la société VP-BOX, d'acquérir un terrain d'environ 3 300 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 53 voix pour ; 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 3 300 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-07-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
008-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUDEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD A YERVILLE - LA MAISON DES FUMÉES

Considérant la demande de Monsieur Michel WOZNIAK, gérant de la société LA MAISON DES FUMÉES, d'acquérir un terrain d'environ 1 000 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 53 voix pour ; 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 1 000 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-08-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	53

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
009-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LÉCONTE - Rémi LÉCONTE - Séverine GÉST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE LA ZA DU BOIS SAINT-JACQUES

Vu la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine ;

Vu le Schéma de Cohérence territoriale du Pays Plateau de Caux Maritime ;

Vu la délibération du 12 décembre 2019 déclarant d'intérêt communautaire le projet de création d'une zone d'activités sur les communes de Grémonville et de Flamanville ;

Il est noté que Messieurs Alain PETIT (délégué de Flamanville) et Daniel BEUZELIN (délégué de Grémonville) ne prennent part au vote de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De décider la création d'une zone d'activités, hameau du Bois Saint-Jacques sur les communes de Flamanville et de Grémonville ;
- De créer le budget annexe assujéti à la TVA : « ZA Bois Saint-Jacques » ;
- D'acquérir le terrain d'assiette du projet éventuellement composé de plusieurs parcelles cadastrales ;
- D'adopter l'opération d'aménagement de la Zone d'Activités du Bois Saint-Jacques ;
- D'arrêter les modalités de financement suivantes :

Postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T.
Acquisition des terrains et travaux d'aménagement	2 080 000 €

Postes de recettes		
Etat - DETR	416 000 €	20 %
Etat - DSIL	624 000 €	30 %
Région Normandie	312 000 €	15 %
Communauté de communes	728 000 €	35 %
Total	2 080 000 €	100 %

- D'autoriser le Président à solliciter le concours financier de l'Etat pour les montants indiqués dans le plan de financement, ou toute autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide ;
- De solliciter le concours technique et financier de l'Etablissement Public Foncier de Normandie ;
- De solliciter le concours financier de la Région Normandie pour les montants indiqués dans le plan de financement ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents utiles à cette affaire ;
- D'autoriser le Président à engager la procédure de passation des marchés publics, à signer les marchés et les pièces afférentes à ce dossier ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-09-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
010-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCAÏTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTION

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après délibération, le Conseil Communautaire, 54 voix pour ; 0 voix contre et 1 abstention, décide le versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- 3 000 € à Monsieur et Madame GOURCEROL domiciliés à Etoutteville (commission du 31/01/2019 : 1 500 € pour la toiture et 1 500 € pour la façade).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-10-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
011-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION AVEC INHARI DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De confier à INHARI et ses partenaires la réalisation des actes métiers du SARE pour son compte en 2021 ;
- D'adopter le projet de convention avec INHARI, représentant l'espace conseil FAIRE régional en Seine Maritime ;
- D'autoriser le Président à signer la présente convention ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption, soit 12 315 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-11-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
012-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier RICOEUR - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Auréa SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI ROUEN METROPOLE DANS LE CADRE DE L'OPERATION « MA VILLE MON SHOPPING »

Sur avis favorable du Bureau et de la Commission « Redynamisation du commerce » ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, 54 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'adopter l'opération Ma Ville Mon Shopping ;
- D'adopter le projet de convention de partenariat avec la CCI Rouen Métropole dans le cadre de l'opération Ma Ville Mon Shopping ;
- D'autoriser le Président à signer la présente convention ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption, soit 3 200 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-12-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
013-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier RICOEUR - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Rémy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent: Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ESPACE NUMERIQUE MOBILE

Considérant la proposition de l'Espace Numérique Mobile d'assurer un atelier d'une demi-journée tous les quinze jours à France Services de Doudeville ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le partenariat avec l'Espace Numérique Mobile pour l'année 2021 ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption, soit 2 625 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-13-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 16 février 2021

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	49	55

Date de convocation
08 février 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
014-2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - Jacques LECONTE - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Claire ANDRE) - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY (pouvoir d'Olivier RICOEUR) - Olivier HOUEVILLE - Jean-Pierre CHAUVET (pouvoirs de Thierry LOUVEL et de Chantal ETANCELIN) - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Sophie ANDRE (pouvoir à Daniel DURECU) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (pouvoir à Remy BONAMY) - Thierry LOUVEL (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET) - Chantal ETANCELIN (pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET).

Absent : Néant

M. Jean-Pierre CHAUVET est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION DE PARTAGE DE MOYENS ET DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE D'YERVILLE

Annule et remplace délibération n° 02-2021

Vu le projet de convention de partage de moyens et de personnel afin de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement pour l'entretien des sites dont ils assurent la gestion.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de convention de partage de moyens et de personnel avec la commune d'Yerville ;
- D'autoriser le Président à signer la présente convention ;
- De résilier la précédente convention de partage de moyens et de personnel signée le 19 décembre 2019 entre la communauté de communes, la commune d'Yerville et le syndicat d'eau et d'assainissement de la région d'Yerville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20210216-CC-14-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 17 février 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU